

arcam

INFO 55

Bulletin d'information
édité par le Comité
juin 2024

Parole de...

Mme Anne-Lise Rime
Syndique de L'Isle, membre du Comité



ARCAM, 5 lettres et une association régionale qui regroupe notre district. Le district de Morges, du lac aux sapins, de l'est au nord, fort de la diversité et des particularités de chacune de ses communes.

SFR (Système de Financement Régional), 3 lettres appelées à renforcer l'attractivité de notre région et sa cohésion. Je citerai ici un proverbe africain « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». C'est dans cet esprit que le comité de l'ARCAM a soumis au vote, lors de l'assemblée générale du 11 juin dernier, la création d'un système de financement régional. Les communes ont ainsi validé, à une grande majorité, la définition de ce qui qualifie un tel équipement et les principes généraux qui le règlent.

Nous distinguons 2 types d'infrastructures pouvant bénéficier de cet outil soit les équipements sportifs ou culturels. La notion d'équipement régional est primordiale puisqu'elle reflète un aspect unique de l'équipement dans un périmètre donné. La commune porteuse du projet se verra soutenue d'un point de vue financier pour la part relative aux investissements et uniquement pour ceux-ci. Les communes resteront libres d'adhérer à une proposition de co-financement pour

chaque projet.

C'est ainsi un cadre qui sera fourni par l'ARCAM, une boîte à outils à disposition pour de grands projets. Ce système pourra également être utile dans le cadre d'investissements à plus petite échelle, ne regroupant que quelques communes. En effet, toutes ne possèdent pas les ressources, tant financières qu'humaines, permettant de mener à terme certains projets impactant un bassin de population plus restreint.

Membre du comité de l'Arcam, je suis persuadée de son utilité pour chacune de nos communes. L'Arcam est le maillon indispensable à l'obtention de nombreux financements et doit être également un outil facilitateur. Aujourd'hui, nous franchissons un pas pour que notre REGION soit équipée d'infrastructures de qualité, profitant à notre population et faisant de notre district un endroit où il fait bon vivre.

Dans cette période estivale où la notion d'équipe parlera, j'en suis convaincue, aux fans de l'Euro de football et des Jeux Olympiques de Paris, je veux croire que la solidarité sera notre moteur pour les projets à venir. Parce que c'est ensemble que l'on est plus fort !

- 1 Parole de ...
Anne-Lise Rime
Syndique de L'isle
- 2 Quoi de neuf ?
2 Développement régional
Mobilité - VLS
- 3 Mobilité - Signalisation
Economie - Divers
- 4 Tourisme - Taxe de séjour
Aménagement du territoire - SRGZA
- 4 Agenda

L'ARCAM déménage !

Dès le 15 juillet 2024, les locaux de l'ARCAM seront transférés à

**1162 Saint-Prex,
chemin de Penguey 1B**

Les coordonnées de contact restent inchangées.



RÉGION
COSSONAY
AUBONNE
MORGES

Association de la région
Cossonay-Aubonne-Morges
rue Neuve 1 | 1304 Cossonay
t. 021 862 22 75 | info@arcam-vd.ch
www.arcam-vd.ch

Quoi de neuf?

Développement régional

La transition énergétique au coeur des préoccupations de l'ARCAM

Depuis plusieurs années, un groupe de travail oeuvre au sein de l'ARCAM pour soutenir les communes dans leur transition énergétique.

Dans ce cadre, il a développé des actions qui facilitent le travail des autorités pour répondre aux enjeux de cette thématique :

- Des «Point Energie» sont organisés pour renseigner objectivement les Municipalités et le personnel communal sur différents aspects de la thématique Energie.
- Des séances particulières sont également organisées pour assurer un échange d'expériences entre communes, telle, celle consacrée au Plan Energie et Climat Communal, le 25 avril dernier à La Chaux.
- Des documents sont élaborés

pour faciliter le travail de l'administration ou les soutenir dans leurs réflexions, tels le mode d'emploi sur la pose de panneaux solaires ou les recommandations en matière de développement de la mobilité électrique.

- Des soutiens sont apportés à des projets régionaux qui amènent une plus-value dans ce domaine, tel le projet de centrale de biogaz à Chavannes-le-Veyron.
- Enfin, l'ARCAM participe depuis son lancement au Prix de la transition mis en place par la SEFA en étant membre du jury.

L'ensemble de ces mesures assure un coup de pouce technique et informatif aux communes. Celles-ci peuvent bien évidemment contacter l'ARCAM en tout temps pour exprimer leurs besoins en la matière.



Les orateurs du Point Energie du 5 juin dernier : M. Biro, M. Auch, M. Calame, M. Viquerat, M. Boss

Contact | carine.cavin@arcam-vd.ch

Mobilité

Une 14e station de vélos en libre-service pour le secteur 1 !

Début juin, après une année et demie de négociation avec les entreprises de Littoral Parc, l'ARCAM, en collaboration avec 5 entreprises, a pu ouvrir une nouvelle station de vélos en libre-service dans la zone d'activité de Littoral Parc !

Cette nouvelle station s'intègre dans le réseau régional Pick-e-Bike en rajoutant 4 vélos à la flotte : 14 stations sont donc actuellement disponibles. La station se localise à proximité de l'Hôtel Afterwork, à l'arrêt de bus CarPostal «En Bellevue».

Cette station sera en phase test de juin à décembre 2024, avec l'objectif de la renouveler pour l'année 2025 ! Cette mesure, qui découle du plan de mobilité de site de Littoral Parc, a toute son importance pour développer les déplacements «durables» des employés à

Contact | aaron.castelletti@arcam-vd.ch

l'intérieur de la plus grande zone d'activités du Canton !

Vous êtes intéressés à aménager une nouvelle station sur votre territoire communal ? La démarche est très simple :

- Identifier le lieu où la station doit être aménagée.
- Contacter la SEFA pour l'élaboration d'un devis.
- La SEFA gère tout le processus : de la commande des vélos Pick-e-Bike à la pose, la gestion courante de la station et des vélos.
- Combien ça va me coûter ? Le prix est variable selon le nombre de vélos. Pour une station de 4 vélos, le prix annuel est de l'ordre de 17'500 CHF (à confirmer par un devis de la SEFA).



Mobilité

Signalisation des zones d'activités économiques : pour un meilleur accueil !

L'ARCAM œuvre actuellement dans les différentes zones d'activités à l'échelle de la région morgienne. Elle a la responsabilité de mettre en place des organes de gestion (OG) dans ces zones, qu'elles soient des sites stratégiques ou des zones d'activité régionales (ZAR) ou locales (ZAL).

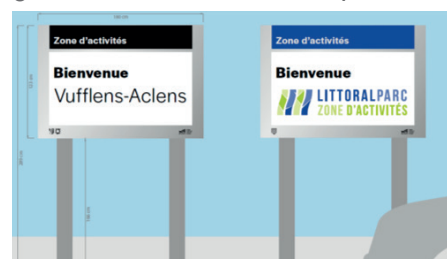
Afin d'uniformiser l'information en lien avec la signalétique des zones, l'ARCAM a mené une étude. Le but est que cette approche soit appliquée sur l'ensemble des zones de la région, afin de donner une identité

territoriale cohérente. L'étude de signalisation a été complétée par une proposition de traitement graphique des panneaux d'accueil et directionnels propres à chaque zone. Ce travail technique, qui a été élaboré en collaboration avec les services techniques des communes de Morges et de La Sarraz, a pu être validé par le Comité de l'ARCAM fin juin 2024.

Cette proposition sera portée par l'ARCAM dans le cadre des organes de gestion, afin que la signalétique

des diverses zones d'activités soit homogénéisée sur l'ensemble de la région morgienne en offrant une identité moderne, sobre et clair pour faciliter l'accès aux entreprises.

Vous voulez en savoir plus ? Le délégué Mobilité est à votre disposition.



Contact | aaron.castelletti@arcam-vd.ch

Economie

Plateforme économique – Événements

Plusieurs événements ont eu lieu ces trois derniers mois afin de renforcer notre mission de soutien et de développement des entreprises du district :

L'Assemblée Générale de la Plateforme Économique durant laquelle ont été évoqués les défis et opportunités, ainsi que les stratégies pour stimuler l'innovation et la croissance économique dans la région. Deux invités ont permis aux entrepreneurs d'en apprendre plus sur deux thématiques essentielles : Raphaël Conz, Chef de Service du SPEI a présenté le panorama des aides disponibles pour les entreprises afin de renforcer leur développement ; Lennig Pedron, CEO de Trust Valley a présenté les programmes disponibles pour renforcer la sécurité digitale des entreprises.

La représentativité de la Commission Économique. En rajoutant un représentant du secteur du commerce, la commission comble une lacune et gagne en compétence. Dans un souci d'anticipation, afin de préparer la stratégie économique pour 2028-2032, huit ateliers seront organisés.

Le but : faire un état des lieux de la santé économique du district et dresser la liste des opportunités et défis que peuvent rencontrer les entrepreneurs et les investisseurs de la région dans les années à venir. Les conclusions de ces ateliers seront ensuite transformées en recommandations transmises au comité de l'ARCAM.

La publication du Who's who – Le répertoire des membres privés de l'ARCAM, qui met en avant les profils des entreprises, renforce la visibilité des membres et facilite la création de connexions et de collaborations au sein de notre réseau. Cet outil disponible en format pdf sur notre site internet permet à tout un chacun de savoir quels experts et quelles compétences sont disponibles au sein du réseau, facilitant ainsi le partage de connaissances et l'accès à des ressources spécialisées.

Les Matinales de l'ARCAM

Une matinale organisée avec Swisscom sur le thème de la digitalisation au travail a permis aux participants de découvrir comment la digitalisation redéfinit les paradigmes traditionnels du travail, en particulier

pour les dirigeants des PME. Cette session a couvert les meilleures pratiques pour intégrer les technologies numériques dans les processus de travail afin d'améliorer la sécurité et le développement des entreprises.

Rencontre économique avec la CVCI

Afin d'aider les entreprises à anticiper les évolutions de la conjoncture, mais aussi de faire connaître leurs préoccupations aux autorités politiques, la CVCI conduit depuis plusieurs années une enquête conjoncturelle en collaboration avec l'ARCAM. 112 membres de la plateforme économique actifs dans le district ont participé à l'enquête. Les résultats ont été présentés le 23 mai à Pampigny à un parterre d'une cinquantaine d'entreprises.

Les conclusions ont mis en lumière les difficultés de certains secteurs de l'économie tels que le commerce et l'hôtellerie. Une table ronde a permis d'illustrer les chiffres par des témoignages d'entrepreneurs et faire émerger les préoccupations majeures des entreprises.

Contacts | lidia.piaget@arcam-vd.ch / renato.digisi@arcam-vd.ch

Tourisme

Une révision du Règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en bonne voie

Comme déjà annoncé, un groupe de travail constitué de politiques et de professionnels a siégé à plusieurs reprises en 2023 pour mettre à jour le règlement qui datait de 2010.

Plusieurs clarifications légales ont été apportées pour lesquelles quelques allers-retours avec les juristes du canton ont été nécessaires. Au printemps, le groupe de travail a transmis au Comité le projet de Convention qui l'a validé dans sa séance du 25 mars.

Dans un souci de transparence, le comité a souhaité organiser 3 séances plénières destinées à tous les municipaux afin que les enjeux et les modifications soient communiqués de la manière la plus claire possible. À la suite de ces séances les municipalités ont fait leurs retours sur lesquels le comité a statué le 24 juin 2024.

Contact | veronique.hermanjat@arcam-vd.ch

Suite à cela, les Municipalités recevront le projet de Convention amendé avec le préavis afin de les transmettre aux commissions ad hoc des conseils communaux.

Pour rappel : Les objectifs principaux de cette révision sont les suivants :

1. Actualisation et harmonisation du règlement
2. Intégration des nouvelles formes d'hébergement et acteurs du tourisme
3. Adaptation des taux de perception afin d'atteindre une égalité de traitement entre les acteurs
4. Création d'une carte d'hôte

Ce travail de transparence est primordial afin d'obtenir le vote des 55 communes membres au 2e semestre 2024 pour qu'une entrée en vigueur puisse être possible en janvier 2025.

Jeudi 29 août 2024 et
mercredi 4 septembre 2024

18h00 | Morges
Cours d'initiation CartoJuraLéman

Mardi 10 septembre 2024

07h30 | Lieu à définir
Matinales

Mardi 8 octobre 2024

16h00 | Morges
Etats généraux du tourisme

Mercredi 16 octobre 2024

16h30 | Cossonay
Rencontre économique

Mardi 12 novembre 2024

07h30 | Lieu à définir
Matinale

Mardi 3 décembre 2024

18h00 | Denges
Assemblée générale

Aménagement du territoire

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) : déroulement de la phase d'approbation

L'ARCAM a reçu le retour du Canton à l'examen préalable de la stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA). La dernière phase de cette étude (phase d'approbation) débute maintenant.

L'élaboration de la SRGZA a débuté en 2020. Son approbation permettra de sortir du moratoire qui concerne l'affectation de nouvelles zones d'activités. De plus, grâce à la SRGZA les communes, l'ARCAM et le Canton pourront, pour les sites d'importance cantonale, organiser les Organes de gestion des zones d'activités. Cette gouvernance devra faciliter la venue de nouvelles entreprises adaptées aux caractéristiques du territoire du district de Morges et de chaque zone d'activité (« la bonne activité, au bon endroit »).

Vous trouverez ci-dessous un calendrier indicatif des différentes étapes de la phase d'approbation :

1. Juin 2024 : ARCAM - Analyse des remarques cantonales
2. Juin 2024 : ARCAM/Canton – Séance afin de clarifier/expliquer les remarques
3. Juillet/août 2024 : ARCAM/Communes - Coordination avec les communes concernées par les remarques et modification du document
4. Début septembre : GT-SRGZA - Présentation du document modifié
5. Octobre 2024 : ARCAM - Distribution du rapport à l'ensemble des communes concernées
6. Novembre - Décembre 2024 : ARCAM - Séance d'information aux communes et séance d'information publique
7. Janvier 2025 : Début de la consultation de 30 jours
8. Avril 2025 : ARCAM - Séance d'information aux communes pour la phase d'adoption
9. Mai – novembre 2025 : Adoption par les communes
10. Envoi au Canton pour approbation par le Conseil d'Etat

Contact | luca.maurizio@arcam-vd.ch

Ce calendrier dépend du nombre et du type des remarques issues des consultations ainsi que du temps nécessaire à la phase d'adoption de la part des communes (adoption par les législatifs de chaque commune concernée).

Communication

Extranet pour les élus

Depuis mars, l'ARCAM a déployé l'accès à son nouvel extranet pour ses membres. Les syndics, les municipaux et les greffes peuvent ainsi accéder facilement à des documents importants tels que les rapports d'activités, les PV de réunions, les ordres du jour, les présentations et bien plus encore.

À ce jour, seulement 63 comptes ont été créés par les élu.e.s et les administrations de 35 communes membres.

Cet outil stratégique essentiel centralise les ressources et facilite l'accès à l'information.

Et vous, êtes vous connectés ?

arcam-vd.ch/connexion-inscription